

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VEUZAIN-SUR-LOIRE

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 janvier à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire, dûment convoqué le 24 janvier 2025, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes à Onzain, sous la présidence de Pierre OLAYA, Maire de Veuzain-sur-Loire.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal du dernier conseil. Il n'y a pas de remarque. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations de pouvoir que le conseil municipal lui a confiées.

2025/001 Installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur le Maire expose que nous avons reçu un courrier de Madame Marie-Gabrielle MAUGER qui informait de sa volonté de démissionner du Conseil Municipal.

Considérant que conformément à l'article 270 du Code électoral le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **prendre acte de l'installation de Monsieur Daniel BOUQUIN en qualité de conseiller municipal.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2025/002 Tableau des emplois au 1er janvier 2025

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **adopter le tableau des emplois annexé à la présente délibération et qui prendra effet à compter du 1er janvier 2025.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2025/003 Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel 2026-2029 - Mandat au CDG 41

Considérant que le Centre de Gestion de Loir-et-Cher, a décidé par délibération du 13 juin 2024, de relancer une consultation en vue de souscrire pour le compte des Collectivités et Etablissements publics du Département qui le mandateront un nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires avec effet au 1er janvier 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **charger le Centre De Gestion de Loir-et-Cher de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative au 1er janvier 2026 auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise pas plusieurs collectivités locales intéressées.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2025/004 Conventions pour la gestion, l'exploitation et l'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales urbaines - Avenant aux conventions pour l'exercice 2024

Monsieur le Maire expose qu'Agglopolys s'est vu transférer la compétence eaux pluviales urbaines au 1 er

janvier 2020. En 2020, devant l'organisation lourde et complexe à mettre en place, la Communauté d'agglomération de Blois a souhaité s'appuyer sur les services des communes en leur confiant la gestion pour son compte des ouvrages de gestion des eaux pluviales urbaines.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver un avenant aux conventions de gestion eaux pluviales urbaines avec l'ensemble des communes membres d'Agglopolys permettant de prolonger l'exercice jusqu'au 31 décembre 2024,
- autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à engager toutes les démarches auprès des communes et à signer l'ensemble des conventions de gestion.

Décision : adoptée à l'unanimité

2025/005 Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2025, sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires annexé à la délibération,
- autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

Décision : adoptée à l'unanimité

2025/006 Dépenses anticipées

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non inscrites en autorisations de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1er janvier 2025 et jusqu'au vote du prochain budget.
- dire que le montant et l'affectation des crédits correspondants est la suivante :

Chapitre	Libellé	Montant
109 – 21312	Travaux d'électricité (leds) pour une classe maternelle	960,29 € TTC
114 - 2188	Acquisition de tables et de bancs	2 139,84 € TTC
195 - 2152	Curage des fossés Vauvardière	2 657,76 € TTC

Décision : adoptée à l'unanimité

2025/007 Demande de subvention pour le projet de renaturation de la cour d'école Prévert dans le cadre de la DDAD 2025

Yves Lecuir expose que la commune a un projet de nouvel aménagement de la cour de l'école Prévert en privilégiant la désimperméabilisation des revêtements, la végétalisation des espaces et l'intégration des eaux de pluie sur la parcelle.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la réalisation de ce projet ;
- solliciter une subvention au taux de 40% dans le cadre de la DDAD 2025 ;
- approuver le plan de financement suivant :

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
	13 269,00 €	DETR/DSIL/FV	57 000,00 €
Frais d'études	33 850,00 €	Conseil départemental	114 000,00 €
Maitrise d'œuvre	225 477,25 €	Agence de l'eau	28 000,00 €
Travaux	13 000,00 €	Commune	86 596,25 €

Imprévus			
Montant total	285 596,25 €	Montant total :	285 596,25 €

- autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Décision : adoptée à l'unanimité

2025/008 Subvention exceptionnelle

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accorder une subvention exceptionnelle de 240 € à l'école Coeur Immaculé de Marie d'Herbault, correspondant à une aide de 30 € pour chacun des 8 élèves de la commune nouvelle, pour l'organisation du séjour pédagogique à la mer.

Décision : adoptée à l'unanimité

2025/009 Attribution du marché de travaux pour la réfection de la RD 58 (tranche 4)

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- attribuer le marché de travaux de réfection des trottoirs de la RD58 à l'entreprise VERNAT TP d'un montant global de 273 114,25 € HT, comprenant la tranche ferme d'un montant de 224 219,75 € HT et la tranche optionnelle d'un montant de 48 894,50 € HT.

Décision : adoptée à l'unanimité

2025/010 Renonciation à l'acquisition d'une partie de l'assiette de l'emplacement réservé (Veuz-01) inscrit au PLUiHD

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider de renoncer à l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées K 1345, 1346 et 1348, concernées par l'emplacement réservé VEUZ-01 inscrit au PLUi sur la commune de Veuzain-sur-Loire, suite à la demande de délaissement formulée par la SCI Eglantines dans son courrier en date du 9 janvier 2025 ;
- prendre acte de ce que le droit d'acquisition est purgé par cette renonciation ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- dire qu'une prochaine modification du PLUi devra intégrer cette renonciation et procéder à la suppression dudit emplacement réservé sur les parcelles concernées par la présente délibération.

Décision : adoptée à l'unanimité

2025/011 Demande de subvention pour le projet de restauration du chemin de croix du 18ème siècle – Eglise de Veuves

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour la globalité du projet auprès du Conseil départemental de Loir-et-Cher dans le cadre du patrimoine non protégé.

Décision : adoptée à l'unanimité

2025/ Nouveau nom de rue

Monsieur le Maire expose qu'un nouveau lotissement de 17 maisons individuelles et un bâtiment collectif sera bientôt en cours de construction dans le secteur « Derrière le Four ». Une nouvelle voie sera construite et donnera dans la rue Gilbert Navard. Prenant en compte la configuration des lieux, avec une seule entrée pour les véhicules, il est proposé de choisir le terme d « allée » et non de « rue ».

A la vue du nombre important de propositions, Monsieur le Maire décide d'annuler cette délibération. La commission Urbanisme proposera 2-3 noms et une décision sera prise au prochain conseil.

Décision : adoptée à l'unanimité

2025/012 Présentation du rapport de prescription de l'ONF sur la forêt communal de Veuzain-sur-Loire

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- donner son accord sur le document des prescriptions propre à la forêt communale de Veuzain-sur-Loire relevant du régime forestier qui lui a été présenté, lequel a été établi conformément au règlement type de gestion applicable sur le périmètre du schéma régional d'aménagement du bassin ligérien, qui lui a été présenté.

Décision : adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 21h30.